

Commission extra-municipale du Péri-scolaire

Missions de la Commission :

- L'objectif de cette Commission est d'**assurer le suivi des réponses apportées aux préconisations** issues de l'atelier citoyen Péri-scolaire.
- Cette commission peut également **être saisie par la Ville de Grenoble ou s'auto-saisir**, à partir de sollicitations de parents ou d'autres acteurs, **sur des sujets liés au Péri-scolaire**, à condition que l'ordre du jour de la commission suivante le permette (en fonction du nombre de sujets à traiter)
- Une **attention particulière est portée aux remontées de terrain**, issues des parents ou des équipes d'animation.

Redevabilité : La Ville de Grenoble s'engage à

- Porter réponse oralement à chaque sujet porté à l'ordre du jour de la Commission, et rédiger un compte-rendu de séance.
- Présenter les comptes-rendus des séances lors des Groupes de travail «Émancipation» des élu-es pour porter à leur connaissance de tou-tes les travaux de la Commission
- Rédiger, selon le besoin et les moyens à disposition, un rapport annuel de suivi des travaux de la Commission, notamment la 1ère année
- Donner la possibilité d'émettre une délibération d'intention si un sujet de travail aboutit à des propositions concrètes

Composition de la Commission:

- 24 parents, dont 1/3 issu du panel de l'atelier citoyen, 1/3 issu des parents délégués et 1/3 ouvert à d'autres parents intéressés par la démarche, en assurant une représentativité des 6 secteurs de Grenoble
Condition : Avoir un enfant inscrit au péri-scolaire de Grenoble (à l'exception de l'année de tuilage, suite au passage de son enfant au collège)
- 2 élu-es de la majorité , avec des suppléant-es pour chaque élu-es
- 3 agent-es de la Ville de Grenoble, dont 1 responsable de la DEJ et 1 agent-e terrain de la DEJ (1 binôme DirAlp et Adjoint Territoire Éducation, avec un temps dédié pour la préparation et le suivi des travaux de la Commission), et en soutien 1 agent du service Vie associative et citoyenne (pour la 1ere année)
- Possibilité de faire venir, selon les sujets traités, des associations (type FCPE, PEEP, CSF, URPEG), avec un statut d'invité

Fonctionnement de la Commission :

- Mandat d'1 an sur une année scolaire, pour les parents élu-es, avec possibilité de siéger 3 ans maximum
Communication pour l'appel à candidature : via les moyens de communication habituels de la Ville de Grenoble (type Plateforme famille), les Conseils d'écoles (en novembre), la réunion de rentrée des parents délégués (début novembre)

Les parents du panel de l'atelier sont également volontaires pour aller présenter la Commission lors de certains Conseils d'école (en privilégiant les secteurs où il y a peu de candidats)

- ➔ 2 à 3 réunions/an réunissant l'ensemble des acteurs de la Commission (en décembre, au printemps, et éventuellement en fin d'année scolaire)
- ➔ Sur besoin, mise en place de groupes de travail thématiques ad hoc, travaillant en autonomie (avec soutien de la Ville uniquement pour la mise en relation avec les personnes à auditionner)

Durée de la Commission :

- ➔ Mise en place de la Commission après adoption de la Délibération
- ➔ Se termine à la fin du mandat de la municipalité actuelle ; puis renouvellement après les prochaines élections municipales (sous réserve de sa validation par les élu-es)

Gouvernance :

- ➔ Co-présidence : 1 élu-e + 1 parent -
Binôme qui assure l'animation des séances et la tenue de l'ordre du jour
- ➔ Rôles à définir à chaque début de séance: 1 secrétaire // 1 personne en charge du respect du temps, des sujets et de la prise de parole
- ➔ Règlement intérieur, Charte d'engagement : à coconstruire collectivement lors de la 1ère séance
- ➔ Ordre du Jour déterminé lors de la Commission précédente en vue de pouvoir envisager les sujets et les réponses éventuelles à apporter afin de préparer au mieux ces rencontres